

les manifestations de désintérêt, de négligence ou de mépris, à l'égard des citoyens, les lenteurs et les désagréments dont ces derniers peuvent pâtir. Dans ce domaine, la vigilance du contrôle doit être permanente car la coupure entre l'administration et le peuple conduit inéluctablement à la démobilisation des masses.

Le contrôle doit permettre de déceler les insuffisances et les déviations. Bien plus, il doit procéder à des inspections dont le but sera moins de mettre en défaut les responsables que de contribuer à les protéger et à améliorer le niveau de leur travail.

La finalité du contrôle réside dans la chasse aux déficiences et leur élimination. Aussi, le contrôle doit aller au-delà de l'attitude passive du constat pour parvenir au diagnostic qui est essentiel pour la mise au point de mesures propres à mettre un terme définitif aux déviations qui auront été découvertes et d'en empêcher le retour. C'est là que réside sa contribution décisive à l'effort national, parce que le contrôle ne vise pas le seul acte répressif, mais tend à fournir les informations et les propositions pouvant déboucher sur une amélioration générale du fonctionnement des administrations et des entreprises. A cet égard, le contrôle doit pouvoir inspirer des lois et des règlements nouveaux.

Certes, le contrôle doit déboucher sur des sanctions sévères à l'encontre des carences, négligences et

déviations. Cependant, pour jouer pleinement son rôle, il doit aussi être correctif et éducatif. Pour atteindre toute sa portée, il doit savoir encourager les travailleurs qui contribuent, par leur dévouement, à l'augmentation de la production et au progrès social et permettre la promotion des cadres compétents et engagés.

De ce fait, le contrôle doit être assumé par des militants engagés, compétents et intègres, dans le cadre des institutions nationales appropriées.

La Cour des comptes se place au premier rang de ces institutions. Celle-ci assume le contrôle des dépenses et de l'utilisation des finances publiques pour préserver ces dernières de la dilapidation, des manœuvres frauduleuses et du détournement.

Elle veille également à la bonne gestion et à l'utilisation optimale des moyens collectifs de production par le suivi rigoureux et la vérification minutieuse des comptes.

Il est évident que cette noble mission qu'assume la Cour des comptes implique la rigueur dans la sélection de ses magistrats et vérificateurs, parmi les spécialistes compétents, intègres à l'égard des principes de la Révolution, tout en assurant leur protection contre toute pression matérielle ou morale.